

Compte rendu de la séance du mardi 17 septembre 2024

Secrétaire de la séance: Christophe Charneau

Procurations : Annabelle Vaudon à Jacky Rousseau, Fabrice Mazière à Michaël Canit.

Ordre du jour:

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif ;
- Subvention au Réveil ;
- Proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion ;
- Pacte de gouvernance et projet de territoire de la CDC ;
- Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) 2ème phase ;
- Projet de recrutement d'un agent ;
- Migration du réseau cuivre vers la fibre optique ;
- Projet de liaison électrique souterraine Montbron-La Rochefoucauld ;
- Récompense Mme Larnaude Caroline (mention TB au bac) ;
- Présentation des nouvelles entreprises de Saint-Sornin ;
- Point sur les commissions et fixation des dates de réunions ;
- Point sur le projet de desserte de la Route des Bouèges ;
- Projet futur local des agents ;
- Divers

Au vu de l'ordre du jour, M. le Maire propose de reporter les points concernant le pacte de gouvernance et le projet de territoire de la CDC à la prochaine réunion de conseil municipal. Les membres de l'assemblée acceptent ce report.

Délibérations du conseil:

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (DE 2024_040)

Exposé :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Résolution :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Sornin pour l'exercice 2023.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Versement d'une subvention au Réveil de Saint-Sornin (DE 2024 041)

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu que la commune prenne en charge les frais d'animation de la fête la Sorvinoise qui a eu lieu en juillet. Pour 2024, le montant des frais s'élève à 550€.

Résolution :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention d'un montant de 550€ au Réveil de Saint-Sornin ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 au chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion (DE 2024 042)

Exposé :

M. le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 01/02/2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières

Résolution :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)

- Conditions :
 - o Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :
 - Décès
 - CITIS Accident et maladie imputable au service
 - Longue maladie – Maladie de longue durée
 - Maternité
 - Maladie ordinaire : (franchise de 15 jours fermes)
 - Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 80 %
 - Taux : 7,59% des rémunérations des agents CNRACL.
 - o Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
 - **Taux 1 % avec une franchise en maladie ordinaire de 20 jours fermes par arrêt.**

À ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,40 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et 0,10 % pour les agents IRCANTEC.

Article 2 : Adhésion à la prestation facultative d'aide au pilotage de l'absentéisme pour raison de santé / management des risques :

La collectivité décide de ne pas souscrire à l'option telle que proposée dans la convention de service et conformément aux engagements réciproques.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Le contrat d'assurance avec la compagnie
- La convention de services avec le Centre de Gestion
- Tout acte afférent à la mise en oeuvre de ce contrat.

Vote d'une aide financière (DE 2024 043)

Exposé :

Mme Larnaude Caroline domiciliée sur la commune de Saint-Sornin a obtenu son baccalauréat avec la mention très bien en juillet dernier.

Afin de récompenser cette performance, M. le Maire propose de lui verser une aide financière.

Résolution :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière d'un montant de 150€ à Mme Larnaude Caroline et d'imputer la dépense au chapitre 65 du budget 2024.

Questions diverses :

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) 2ème phase :

Suite à la présentation de Christophe, il est proposé de rajouter le développement de la géothermie de surface sur toute la surface communale.

Recrutement d'un agent :

Il devient nécessaire de recruter un nouvel agent suite aux départs en retraite de Mme Massoteau et de Mme Brun.

Les missions du poste consisteraient en l'entretien des bâtiments publics et l'entretien des espaces verts avec une nécessité de polyvalence sur les tâches.

Durée hebdomadaire : temps plein annualisé (40h l'été et 30h l'hiver).

Une fiche de poste va être rédigée.

L'offre sera publiée sur le site internet et facebook ainsi que sur le portail "Emploi Territorial".

Migration du réseau cuivre vers la fibre :

La commune de Saint-Sornin a été sélectionnée pour faire partie du lot 4 du plan de fermeture du réseau cuivre.

- Le 31 janvier 2026 : fermeture commerciale

À cette date, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable. Plus aucun client ne peut commander un service sur cuivre.

- En Janvier 2028 : fermeture technique

À cette date, les services sur réseau cuivre sont arrêtés. Plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre.

Des réunions d'information auront lieu prochainement avec Charente Numérique et l'opérateur Orange.

Liaison électrique souterraine :

Au vu notamment du développement des énergies renouvelables sur notre secteur, il est nécessaire de créer une ligne souterraine supplémentaire de 90 000 volts entre La Rochefoucauld-en-Angoumois et Montbron.

Divers itinéraires ont été étudiés.

Le fuseau ayant le moins d'impact est celui passant par la Route de la petite gare (fuseau n°2 avec option sud et ouest).

Le tracé va être présenté aux communes concernées et suivra une consultation publique.

Nouvelles entreprises :

- Potajaide : Située au Mas, maraîchage en permaculture, intervention dans les Ephaad et les collèges (création de zones de verdure et potager) et travail participatif. Un projet est en cours pour créer des jardins terrasse.

- Mme Baton : Située aux Chaumes, maraîchage plantes aromatiques, atelier de transformation ouvert au public et création d'un magasin.

- "Bistrot 16 sur vins": Installé à la Cave depuis juillet dernier, repas les midis et soirs en week-end. Bons retours sur l'activité.

Dates des prochaines réunions des commissions :

- Voirie : 14 octobre 18h30

- Bâtiments : 17 octobre 18h30

- Communication : 21 octobre 18h30

- Finances : 22 octobre 18h30

- Environnement : 29 octobre à 18h30

- Prochain CM : 15 octobre à 18h30

Desserte Route des Bouèges :

Le début des travaux est fixé à mi-octobre pour environ 2 semaines. Le montant des travaux devraient être un peu plus faible que prévu.

Travaux RD6 :

Des travaux ont été réalisés sur la RD6 par l'entreprise Eurovia dans le cadre d'essais expérimentales avec des produits recyclés.

Futur local des agents et divers travaux :

Une réflexion globale va être engagée sur un éventuel transfert du service technique vers le local "Granet". La place de la Poste devra être redéfinie afin de réaménager les espaces devant l'Epistoche et la miellerie.

Concernant le projet théâtre, nous sommes dans l'attente du retour de l'ATD.

Afin de réguler les eaux pluviales sur le village de la Fenêtre, un aquadrain a été posé par les agents communaux.

Une personne domiciliée sur le village de la Fenêtre se propose d'entretenir les abords de la fontaine des champs.